



Index Egalité Professionnelle entre les femmes et les hommes

Conformément au décret n°2019-15 du 8 janvier 2019, l'index nous concernant, doit être calculé à partir de **5 indicateurs**.

(L'écart de rémunération femmes-hommes / L'écart dans la proportion des femmes et hommes augmentés / L'écart dans la proportion des femmes et hommes promus / Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année de leur retour de congé de maternité/ Le nombre de salarié du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes Rémunérations).

Il donne **une note sur 100 points**.

Chaque société devrait **atteindre au minimum 75 points sur 100 points**.

Si une société n'atteint pas ce seuil, elle a trois ans pour se mettre en conformité, sous peine de sanction.

L'objectif de la mesure étant de supprimer, s'il y a lieu, les disparités pouvant exister dans le monde du travail entre les hommes et les femmes.

Résultat pour notre entreprise ZF Active Safety France S.A.S :

(résultat calculé pour la période de référence retenue : du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020)

86 points / 100 points

(Ce score reflète et traduit la Politique Ressources Humaines en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes)

